Document:-
A/CN.4/SR.3128

Compte rendu analytique de la 3128e séance

sujet:
<plusiers des sujets>

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
2012, **vol. I**

Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(http://legal.un.org/ilc/)

Copyright © Nations Unies

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

tenue à Genève du 7 mai au 1er juin 2012

3128e SÉANCE

Lundi 7 mai 2012, à 15 h 5

Président sortant: M. Maurice KAMTO

Président: M. Lucius CAFLISCH

Présents: M. Adoke, M. Al-Marri, M. Candioti, M. Comissário Afonso, M. El-Murtadi Suleiman Gouider, Mme Escobar Hernández, M. Forteau, M. Gevorgian, M. Gómez Robledo, M. Hassouna, M. Hmoud, M. Huang, Mme Jacobsson, M. Kittichaisaree, M. Laraba, M. McRae, M. Murase, M. Murphy, M. Niehaus, M. Nolte, M. Park, M. Peter, M. Petrič, M. Saboia, M. Singh, M. Šturma, M. Tladi, M. Valencia-Ospina, M. Wako, M. Wisnumurti, Sir Michael Wood.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT SORTANT déclare ouverte la soixante-quatrième session de la Commission du droit international, qui est la première session du nouveau quinquennat.

Hommage à la mémoire de M. Carlos Calero Rodrigues, ancien membre de la Commission

2. Le PRÉSIDENT SORTANT dit que l'ouverture de la session est marquée par la tristesse en raison du décès récent de M. Carlos Calero Rodrigues, membre de la Commission de 1982 à 1996. M. Rodrigues a grandement contribué aux travaux de la Commission tout au long de cette période, particulièrement dans les domaines des droits de l'homme, du droit de la mer et du droit international humanitaire.

À l'invitation du Président sortant, les membres de la Commission observent une minute de silence.

Déclaration du Président sortant

3. Le PRÉSIDENT SORTANT donne un bref aperçu des débats qui ont eu lieu à la Sixième Commission de l'Assemblée générale lors de l'examen du rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-troisième session. Les documents A/CN.4/650 et A/CN.4/650/Add.1 contiennent un résumé thématique de ces débats. Les délégations de la Sixième Commission avaient à cœur de renforcer la communication avec la Commission. Elles ont donc continué, comme l'Assemblée générale les y avait encouragées par sa résolution 59/313 (par. 12) du 12 septembre 2005, à avoir, en complément de leurs déclarations formelles, un débat interactif avec les membres de la Commission et les Rapporteurs spéciaux qui se trouvaient à New York. Ce dialogue, qui a eu lieu pendant les séances auxquelles participaient des conseillers juridiques, a surtout porté sur les sujets de l'expulsion des étrangers et de la protection des personnes en cas de catastrophe, ainsi que sur les nouveaux sujets figurant au programme de travail à long terme de la Commission[1].

4. L'Assemblée générale a adopté, sur la base de l'examen du rapport de la Commission par la Sixième Commission, la résolution 66/98 du 9 décembre 2011, dans laquelle elle félicite la Commission d'avoir achevé ses travaux sur la responsabilité des organisations internationales, les effets des conflits armés sur les traités et les réserves aux traités (par. 4). Ayant pris note de l'inscription de cinq nouveaux sujets au programme de travail à long terme de la Commission (par. 7), elle a invité cette dernière à continuer de donner la priorité à l'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État et à l'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*) afin de conclure ses travaux sur ces sujets (par. 8). L'Assemblée générale a aussi adopté, le 9 décembre 2011, les résolutions 66/99 et 66/100, dans lesquelles elle a pris note des projets d'article sur les effets des conflits armés sur les traités[2] et sur la responsabilité des organisations internationales[3], respectivement, et a décidé d'examiner la forme que pourraient prendre ces textes à sa soixante-neuvième session.

Élection du bureau

M. Caflisch est élu Président par acclamation.

M. Caflisch prend la présidence.

---

[1] *Annuaire… 2011*, vol. II (2e partie), p. 180, par. 365 à 367, et annexes I à V.

[2] Ibid., p. 108 et suiv., par. 100 et 101.

[3] Ibid., p. 38 et suiv., par. 87 et 88.

5. Le PRÉSIDENT remercie de tout cœur les membres de la Commission de l'honneur qui lui est fait et rend hommage à M. Kamto, Président de la soixante-troisième session, ainsi qu'aux autres membres du Bureau de cette session pour le travail remarquable qu'ils ont accompli. En ce début du nouveau quinquennat, il souhaite la bienvenue aux membres de la Commission qui ont été réélus et dit ne pas douter que les nouveaux membres s'adapteront rapidement au rythme et aux méthodes de travail de la Commission.

M. Niehaus est élu Premier Vice-Président par acclamation.

M. Hassouna est élu Second Vice-Président par acclamation.

M. Hmoud est élu Président du Comité de rédaction par acclamation.

M. Šturma est élu Rapporteur par acclamation.

Adoption de l'ordre du jour (A/CN.4/649)

L'ordre du jour est adopté.

La séance est suspendue à 15 h 40 ; elle reprend à 16 h 35.

Organisation des travaux de la session

[Point 1 de l'ordre du jour]

6. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le programme de travail de la première semaine de la session. La Commission entendra tout d'abord la présentation du huitième rapport sur l'expulsion des étrangers établi par le Rapporteur spécial (A/CN.4/651). Le Comité de rédaction travaillera sur le sujet toute la semaine, au cours de laquelle le Groupe d'étude sur les traités dans le temps se réunira également. Le Bureau propose enfin que la séance plénière suivante soit dédiée à la mémoire de M. Carlos Calero Rodrigues.

Le programme de travail de la première semaine de la session est adopté.

7. M. CANDIOTI fait observer qu'avec le début du nouveau quinquennat un tiers des membres de la Commission sont nouveaux. L'Assemblée générale a donné une mission claire à la Commission, celle de progresser sur deux sujets, à savoir l'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*) et l'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État. En outre, il conviendra de choisir de nouveaux sujets, car les travaux sur trois sujets majeurs viennent de s'achever. Pour toutes ces raisons, il serait sans doute utile d'avoir un échange de vues sur la meilleure manière d'organiser les travaux de la Commission pour la session en cours et au-delà, tout au long du nouveau quinquennat.

8. Le PRÉSIDENT explique qu'en raison de sa nouvelle composition la Commission doit désigner de nouveaux rapporteurs spéciaux sur deux sujets : l'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État et l'obligation d'extrader ou de poursuivre. Il invite les membres à se consulter à cette fin. Il leur propose également de se pencher sur la méthode générale à adopter pour les travaux, dans le cadre de consultations informelles sur ce point. Des consultations informelles, avec les membres du bureau élargi, se tiendront par ailleurs sur les nouveaux sujets à inclure dans le programme de travail.

9. M. HASSOUNA espère que la Commission continuera à améliorer ses méthodes de travail au cours de la session en cours, conformément aux décisions prises lors de la précédente session, et que le nouveau quinquennat sera productif.

La séance est levée à 16 h 50.

3129e SÉANCE

Mardi 8 mai 2012, à 10 h 5

Président : M. Lucius CAFLISCH

Présents : M. Adoke, M. Al-Marri, M. Candioti, M. Comissário Afonso, M. El-Murtadi Suleiman Gouider, Mme Escobar Hernández, M. Forteau, M. Gevorgian, M. Gómez Robledo, M. Hassouna, M. Hmoud, M. Huang, Mme Jacobsson, M. Kamto, M. Kittichaisaree, M. Laraba, M. Murase, M. Murphy, M. Niehaus, M. Nolte, M. Park, M. Peter, M. Petrič, M. Saboia, M. Singh, M. Šturma, M. Tladi, M. Valencia-Ospina, M. Wako, M. Wisnumurti, Sir Michael Wood.

Hommage à la mémoire de M. Carlos Calero Rodrigues, ancien membre de la Commission (*fin*)

1. Le PRÉSIDENT dit que, comme il a été annoncé à la séance précédente, la séance en cours est dédiée à la mémoire de M. Carlos Calero Rodrigues, membre de la Commission de 1982 à 1996. Grâce à sa vaste expérience de la diplomatie et de l'élaboration d'instruments juridiques internationaux, Carlos Calero Rodrigues avait fourni une contribution très importante aux travaux de la Commission, et, de manière plus générale, au développement du droit international dans des domaines tels que le droit de la mer, les droits de l'homme, le droit international humanitaire et l'immunité des États.

2. M. SABOIA sait gré à la Commission de rendre hommage à la mémoire de M. Carlos Calero Rodrigues, avec qui il avait travaillé à la Commission des droits de l'homme dans les années 1980 mais aussi à l'époque où celui-ci était Secrétaire général du Ministère brésilien des affaires étrangères, dans les années 1990. Outre sa contribution au développement du droit international dans les domaines indiqués par le Président, M. Calero Rodrigues siégeait à la Commission des droits de l'homme à une époque qui était difficile pour le Brésil et avait participé à l'élaboration de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Même si son pays avait des problèmes en matière de droits